

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

**Objet :** Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais  
**Réhabilitation** Audois,  
**ponctuelle** du  
**réservoir communal:** VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les  
**commune** de articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,  
**VILLEMAGNE**

**Décision n° 22-162** VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient de faire réaliser une réhabilitation ponctuelle du réservoir communal de la commune de VILLEMAGNE,

Ampliation faite le

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

**D E C I D E**

Et par la publication  
le :

**ARTICLE I :** de confier la réhabilitation ponctuelle du réservoir communal de la commune de VILLEMAGNE à la société VEOLIA Agence de l'Aude, route de Montréal, BP 1018- 11850 CARCASSONNE pour un montant de 17 639,73 € H.T.

Et par notification de :

**ARTICLE II :** la présente décision n° 22-162 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE III :** Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 16 décembre 2022

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 011-200035855-20221216-DECISION\_22162-DE